

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°921) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION « PRIMA LA MUSICA »

DÉCISION N° DM-23-472 EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Prima la musica » représentée par Monsieur Philip DE LA CROIX, en qualité de Président, dont le siège est situé Maison des associations, 41/43 rue Raymond-du-Temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions supplémentaires de concerts de Prima la Musica en salle Berlioz, le 5 décembre de 9h00 à 16h45 (orchestre Consuelo) et le 14 décembre 2023 de 9h00 à 17h00 (Prima la Musica Orchestra);

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec l'Association « Prima la musica » représentée par Monsieur Philip DE LA CROIX, en qualité de Président, dont le siège est situé Maison des associations, 41/43 rue Raymond-du-Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle afin d'organiser des répétitions supplémentaires de concerts de Prima la Musica en salle Berlioz, le 5 décembre de 9h00 à 16h45 (orchestre Consuelo) et le 14 décembre 2023 de 9h00 à 17h00 (Prima la Musica Orchestra) ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

**Annick VOISIN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231222-Imc1H11296H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023

Date de Publication : 22/12/2023